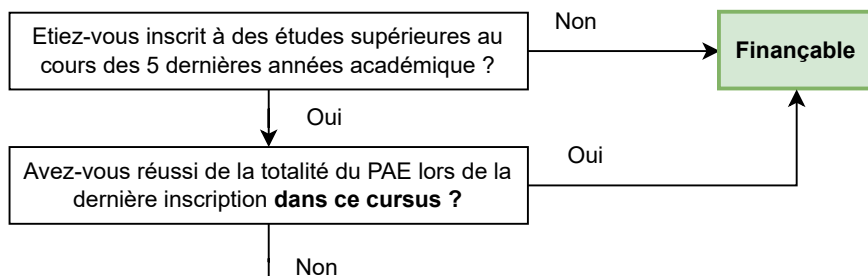


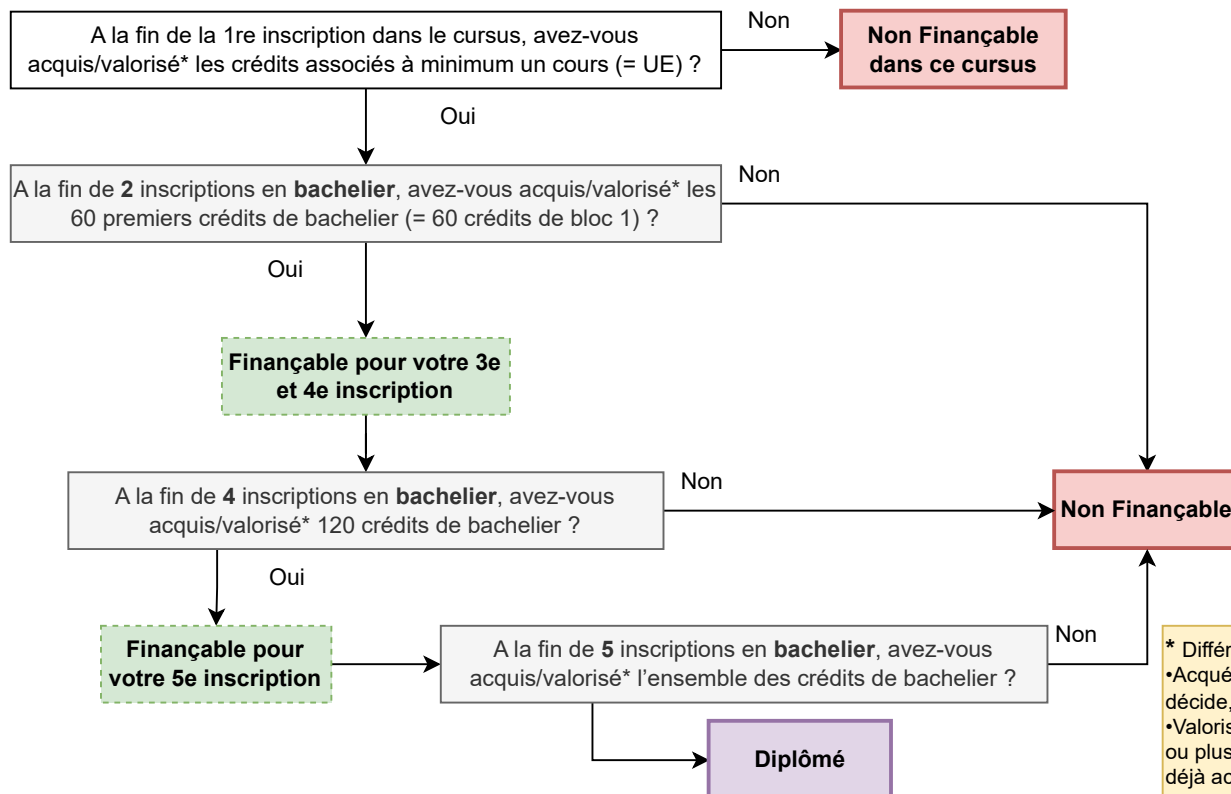
Règles de finançabilité



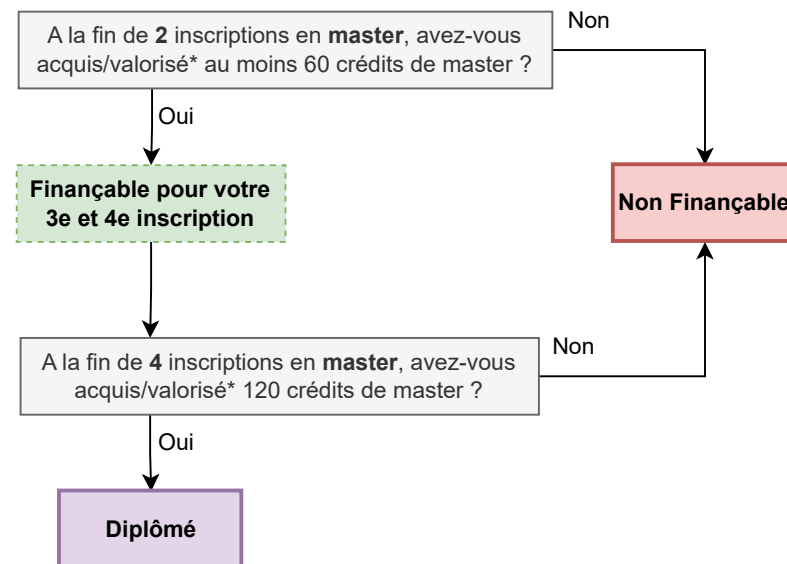
ATTENTION : veuillez préalablement vérifier que vous ne vous trouvez pas dans l'une des situations suivantes ; en effet, celles-ci complexifient le calcul de la finançabilité des étudiants. Si vous vous retrouvez dans l'une de ces situations, veuillez contacter l'adresse paysage@uliege.be.

1. Vous vous êtes **réorienté** une ou plusieurs fois au cours de vos études ;
2. Vous avez bénéficié d'un **allègement** lors d'une ou plusieurs de vos inscriptions [vous avez pu réduire le nombre de crédits inscrits à votre programme annuel pour des raisons de santé ou de motifs sociaux, car vous travaillez en même temps, car vous suivez plusieurs cursus simultanément, car vous bénéficiez d'un statut tel que celui de sportif, d'artiste, de personne en situation de handicap ou autre ; en 1ère année de 1er cycle (= bloc 1 de bachelier), vous avez réduit votre programme après la session de janvier] ;
3. Vous devez (ou avez dû) suivre plusieurs cours en complément du programme de master « classique » (**programme complémentaire**) ;
4. Vous êtes (ou avez été) inscrit **simultanément en bachelier et en master** (inscription BA/MA) ;
5. Vous avez réussi l'**entièreté du PAE** lors de l'inscription précédente, mais ce PAE comportait **moins de 45 crédits** ;
6. Vous avez **obtenu un diplôme** de bachelier ou de master ;
7. Vous étiez précédemment inscrit à des études en **promotion sociale** ;
8. Vous étiez inscrit à des études supérieures lors de l'année académique **2019-2020** ;
9. Vous êtes inscrit à un programme de **master** qui comporte **60 ou 180 crédits au total** (vous n'êtes pas inscrits dans programme de master « classique » composé de 120 crédits) ;
10. Vous avez **échoué** (une ou plusieurs fois) à un **concours** qui conditionne l'entrée à des études supérieures ;
11. Vous avez obtenu 45 crédits lors de votre 1ère inscription en **médecine vétérinaire**, mais vous n'avez pas obtenu votre attestation lors du concours.

Balises à atteindre en **Bachelier**



Balises à atteindre en **Master 120 crédits**



* Différence entre acquérir et valoriser des crédits :

- Acquérir des crédits = vous avez obtenu une note de 10/20 aux cours inscrits à votre PAE (ou le jury décide, aux conditions qu'il fixe, que vous avez réussi malgré une note inférieure à 10/20)
- Valoriser des crédits = lors de la composition de votre PAE, le jury estime que vous avez déjà réussi un ou plusieurs cours et que vous n'avez pas besoin de suivre ce/ces derniers (par exemple, vous avez déjà acquis ce/ces cours ou un cours similaire dans un autre cursus)